



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Ballancourt-sur-Essonne

N° 24.04.07.

OBJET : DENOMINATION DU
CROISEMENT DE LA RUE
LESAGE ET DE LA RUE DE
LA PAPETERIE.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mai à vingt heures et trente-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BALLANCOURT-SUR-ESSONNE se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, en vertu des articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

- M. MIONE Jacques, Maire,
- Mme TREHARD Dominique,
- M. IMBERT Patrick,
- Mme TURON Claudine,
- M. LEFETZ Sébastien,
- M. TERRIER Michel,
- Mme SOUFFRON Isabelle,
- M. BOURREL Sébastien,
- M. de BOURBON BUSSET Charles,
- M. SEMUR Pierre,
- Mme CARVALHO Joëlle,
- M. AGUILLON Laurent,
- M. LAPORTE Dominique,
- Mme PETIT Sophie,
- M. PELLAN Christian,
- Mme BOUCHE Adeline,
- Mme BAKWO Caroline,
- M. FRANCES Marc,
- Mme DREVET Nadine,
- Mme MARQUES Latifa,
- M. DUNOS Bertrand,
- M. NICOL Marc,
- M. SAILLEAU Franck,
- Mme AUSSOURD Corine,
- Mme VERRECCHIA-LAFORET Delphine,
- M. MANTEZ Claude.

Absent(e)s non excusé(e)s : - Mme PINTO Dominique,
- Mme MERLET Gabrielle,
- M. VITTENET Christian.

Secrétaire de séance : - M. LEFETZ Sébastien.

<i>Date de convocation : 15 mai 2024</i>	
	<i>à 20 h 35</i>
<i>Nombre de membres en exercice...</i>	<i>29</i>
<i>Quorum.....</i>	<i>15</i>
<i>Nombre de membres présents.....</i>	<i>26</i>
<i>Nombre de pouvoirs.....</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de suffrages exprimés...</i>	<i>26</i>

Ville de Ballancourt-sur-Essonne

Commune de Ballancourt-sur-Essonne
DCM du 22.05.2024

N° 24.04.07. DENOMINATION DU CROISEMENT DE LA RUE LESAGE ET DE LA RUE DE LA PAPETERIE.

(ANNEXE 4)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération n° 23.08.16 du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2023 portant acquisition de la parcelle cadastrée section AR n° 137, sise 32 rue de la Papeterie appartenant à la SCI Chauveau et Compagnie ;

Considérant que ladite parcelle sise 32 rue de la Papeterie, a été cédée à l'euro symbolique à la commune de Ballancourt-sur-Essonne ;

Considérant que les enfants de M. CHAUVEAU ont souhaité que soit dénommé un espace en mémoire de leur père M. André CHAUVEAU ;

Considérant l'accord de la commune ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de dénommer le croisement de la rue Lesage et de la rue de la Papeterie :

*** Place André CHAUVEAU, conformément au plan joint ;**

- dit que les crédits nécessaires à la couverture des frais de fourniture et de pose des poteaux ou plaques indicatives seront inscrits à l'article correspondant du budget communal.

Le Secrétaire de Séance,



Sébastien LEFETZ.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Jacques MIONE.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

* date de sa réception par le représentant de l'Etat

* date de sa publication ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant la commune, ce délai suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

* à compter de la notification de la réponse de la commune

* deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de la commune pendant ce délai.